



LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

COMMUNIQUE

Chères Consœurs, Chers Confères ;

Le conseil national de l'Ordre des Architectes a l'honneur de vous informer qu'une Cérémonie de prestation de serment est programmée pour **le 22 Juin 2019 à Skikda**, les architectes ayant accompli leurs stages professionnels et ayant obtenu leurs attestations de fin de stage approuvée par le conseil local , désirant procéder à leurs inscriptions au Tableau National de l'Ordre des Architectes, sont tenue de déposer leur dossier au niveau du conseil local territorialement compétent.

Le dépôt du dossier d'inscription (01 exemplaire) doit se faire au niveau du conseil local de la wilaya où l'architecte a accompli son stage professionnel, **avant la date du 23 Mai 2019 (dernier délai)**.

Le dossier d'inscription comporte les documents suivants :

- L'inscription via internet au site web du CNOA : www.cnoa.dz (Le formulaire dûment rempli doit être imprimé et déposé au niveau du Conseil Local territorialement compétent ainsi que le reçu de versement des droits des nouvelles inscriptions)
- Une demande manuscrite pour prestation de serment en vue d'une inscription au Tableau National de l'Ordre des Architectes à adresser au Président du Conseil National, sous couvert du Président du Conseil Local ;
- Copie du Diplôme d'architecte Cursus Classique ou LMD (Licence architecture + Master architecture avec annexes);
- Formulaire d'inscription au Tableau National dûment renseigné (fourni par le conseil local ou à télécharger du site web : www.cnoa.dz);
- Engagement pour le respect du délai d'installation dûment renseignés (fourni par le conseil local ou à télécharger du site web : www.cnoa.dz);
- Copie de la Carte Nationale d'Identité ou Certificat de Nationalité Algérienne ;
- Extrait du Casier judiciaire N°03 en cours de validité ;
- Extrait du registre des actes de naissance N°12 ;



حي جوهرة 554 عمارات CNEP - LES HALLES- بلوزداد - الجزائر - هاتف/فاكس 023 51 16 55
Cité Djouhara 554 Tours CNEP – Les Halles – Belouizdad – Alger Tél/Fax 023 51 16 55

www.cnoa.dz

- Document justifiant la position vis à vis du service national ;
- Déclaration sur l'honneur attestant l'absence de toute activité incompatible avec l'exercice de la profession d'architecte, Conformément à l'article 22 du décret législatif N° 94/07 du 18 Mai 1994 modifié et complété ;
- Rapport de stage établi par le maitre de stage et validé par le conseil local (selon modèle fourni par le conseil Local ou à télécharger du site web : www.cnoa.dz) avec respect strict des conditions énoncées par le décret exécutif 98-153 du 13 mai 1998 ;

A titre exceptionnel et conformément à l'article 12 du décret exécutif N° 98-153 du 13 mai 1998 , le rapport de stage est remplacé par un rapport du conseil local pour la demande d'une dispense de stage qui sera établi par le conseil national, en présentant les pièces **justifiant cinq (05) années accomplies antérieurement au 13 mai 1998 ayant exercés en qualité d'architecte fonctionnaire ou salarié dans les services de l'état, des collectivités locale et des établissements publics ou en qualité d'enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur d'architecture** ;

- Deux (02) photos d'identité sur fond blanc ;
- Reçu de versement de 6.000,00 DA, représentant les droits des nouvelles inscriptions à verser au compte bancaire du Conseil local ;

Rappelant que la prestation de serment étant l'ultime étape pour l'inscription au tableau national, cette dernière sera réservée uniquement aux architectes **désirant s'installer effectivement dans les quatre-vingt –dix-jours (90j)** qui suivront la prestation de serment conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'ordre des architectes. Le non-respect de cet engagement entrainera l'invalidation du serment. Toutefois les architectes qui n'ont pas l'intention de prêter serment, lors de cette cérémonie, peuvent retirer leurs attestations de fin de stage auprès du conseil local.

Veuillez agréer, nos meilleures salutations.

P/Le conseil National de l'Ordre des Architectes;
Le Président;